

Pourquoi déclasser des céréales panifiables cette année ?

Certains lots de céréales panifiables ont cette année été déclassés durant la récolte, en raison de teneurs en protéines trop faibles. Ces déclassements ont suscité l'incompréhension de certains producteurs, notamment car les autres critères de qualité sont bons cette année. Explications.

La récolte de blé arrive à son terme. Si la plupart des critères de qualité (humidité, poids à l'hectolitre, temps de chute, mycotoxines) sont bons voire excellents, les teneurs en protéine sont faibles, en moyenne 1.5 % en dessous de celles de l'année dernière. En cause : la mauvaise absorption de l'azote au printemps en raison du manque de précipitations, ainsi que les fortes chaleurs qui ont bloqué le mûrissement normal des plantes et les ont fait sécher sur pied. Conséquence, certains lots n'ont pas atteint les nouvelles limites en vigueur depuis cette année, soit 12.0 % pour le Top et 11.0 % pour les classes I et II à la sortie du centre collecteur.

La FSPC a recommandé aux centres collecteur, le 24 juin, de déclasser en blé fourrager dès la récolte les livraisons en dessous de 11.0 %, étant donné que les facteurs suivants laissaient présager une évolution négative des prix sur le marché des céréales panifiables :

- Les stocks avant la récolte 2026 atteignaient des records, avec plus de 130'000 tonnes. Afin de soutenir les prix et d'équilibrer l'offre et la demande, des déclassements étaient inévitables, pour au moins 50'000 tonnes au vu des estimations de récolte
- Les stocks importants ont mis les centres collecteurs au défi pour gérer la logistique et le stockage de la récolte 2026. Le déclassement directement à la récolte doit permettre de simplifier le travail des centres collecteurs et de réduire les coûts (stockage et transports notamment)
- Le marché du blé fourrager peut absorber sans problème et rapidement les quantités déclassées
- La demande des transformateurs de céréales panifiables est en baisse, en raison du recul des exportations de produits finis et de la hausse des importations de produits transformés
- Les transformateurs veulent des blés de qualité avec des teneurs en protéine élevées. Dans une situation d'excédents, il est nécessaire de sortir du marché les lots plus faibles en protéine, même si les autres critères de qualité sont bons.

Afin d'atténuer l'impact financier pour les producteurs touchés par ces déclassements, la FSPC va verser un montant 8 francs par 100 kilos. Les lots déclassés se verront en outre prélever les cotisations et les taxes d'entrée des céréales fourragères (12 centimes par 100 kilos de cotisations professionnelles) à la place de celles des panifiables.

Il s'agira ensuite de faire le bilan définitif de la récolte 2026 et de définir si des déclassements complémentaires seront nécessaire. L'objectif est d'atteindre les prix indicatifs fixés pour la récolte 2026.

FSPC / Berne, le 15 juillet 2026

Pour plus d'infos

David von Wattenwyl, Président

Pierre-Yves Perrin, Directeur

079 685 08 86

079 365 42 74